

signature de la convention d'objectifs

maison de l'Algérie

mardi 22 mars 2005

SOMMAIRE

communiqué de presse	3
La convention d'objectifs	4
schéma directeur	10
Fiche technique de la maison d'Algérie	11
déroulement	12

Paris, le 22 mars 2005.

Michel GENTOT, Président de la cité internationale universitaire de Paris, Maurice QUENET, recteur de l'Académie de Paris, chancelier des universités, et son excellence Mohamed GHOUALMI, Ambassadeur d'Algérie en France, signent une convention d'objectifs prévoyant la création d'une maison de l'Algérie dans l'enceinte de la cité internationale universitaire de Paris.

cette convention marque une nouvelle étape dans le renforcement de la coopération universitaire entre la France et l'Algérie.

Elle inaugure également une troisième phase de développement pour la cité internationale universitaire de Paris, puis qu'aucune maison nouvelle n'a été édifiée depuis 1967. Dès 1999-2000, Claude Ronceray, Délégué général de la cité internationale, confie à l'agence Reichen et Robert le soin d'établir des préconisations en vue de l'élaboration d'un nouveau schéma directeur architectural, urbain et paysager de la cité. Intégré au nouveau Plan Local d'urbanisme voté le 1^{er} février 2005 par le conseil de Paris, le PLU sera définitif en 2006. Grâce à ce plan directeur, une partie des terrains de la cité est constructible, de manière limitée et la protection de la zone centrale du parc renforcée.

La maison de l'Algérie, bien plus qu'un simple lieu d'hébergement, d'une capacité de 250 lits, sera dotée d'espaces culturels, ouverts sur un large public. Elle constituera un lieu privilégié de socialisation et de rencontre, à l'image des résidences de la cité internationale universitaire de Paris. Véritable maison internationale, elle sera un lieu de mixité internationale : appliquant le principe du brassage, voulu par les fondateurs de la cité, 50% des étudiants algériens seront logés dans d'autres maisons de la cité, laissant ainsi des chambres disponibles au sein de la maison de l'Algérie pour des étudiants de nationalités différentes.

La maison de l'Algérie répondra à trois objectifs :

- > permettre l'accueil, à la cité, de 250 étudiants, chercheurs, artistes, ou sportifs de haut niveau algériens, en situation de mobilité sur le territoire francilien ;
- > favoriser la diffusion et la promotion de la culture algérienne. véritable espace d'échanges culturels, centre de culture, la maison de l'Algérie présentera des productions intellectuelles, littéraires ou artistiques algériennes, auprès d'un large public ;
- > coordonner les initiatives dans le domaine de la collaboration universitaire franco-algérienne, avec l'ensemble des acteurs publics et privés concernés, français et algériens.

Formidable outil au service de la coopération universitaire entre la France et l'Algérie, la maison de l'Algérie sera réalisée grâce à un financement principal algérien, complété par des financements publics français.

un concours international de maîtrise d'œuvre sera organisé en mars 2005.

Le montant global de l'opération est estimé à 23 millions d'euros.

La maison de l'Algérie pourrait accueillir ses premiers résidents fin 2008.

INFORMATIONS :

→ cité internationale universitaire de Paris

service communication, Benoît Bardet > benoit.bardet@ciup.fr > 06 19 58 60 49

→ Ambassade d'Algérie en France

Mohamed Tayeb Sadani, ministre plénipotentiaire, chargé des affaires culturelles ;

Farida Tidjani, ministre plénipotentiaire, responsable du service communication > 01 53 93 20 56

CONVENTION D'OBJECTIFS

ENTRE

LA CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS,

LA CHANCELLERIE DES UNIVERSITES DE PARIS

ET

LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

La **République Algérienne démocratique et populaire**,
représentée par son **excellence monsieur mohamed ghoulmi**,
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Algérie en France

La **cit  internationale universitaire de Paris**, fondation reconnue publique par
d cret du 6 juin 1925, dont la mission est de favoriser et promouvoir les  changes entre les
 tudiants de toutes nationalit s,
repr sent e par son **pr sident monsieur michel gentot**

Autoris  aux pr sentes par la d lib ration du conseil d'administration de la cit 
internationale universitaire de Paris, en date du 7 janvier 2005

La **chancellerie des universit s de Paris**,
repr sent e par le **recteur de l'Acad mie de Paris, chancelier des universit s de Paris**,
monsieur maurice qu net,

- d sireux de favoriser et de d velopper l'accueil des  tudiants et chercheurs alg riens   la cit  internationale universitaire de Paris et de contribuer ainsi au rapprochement non seulement de l'Alg rie et de la France, mais  galement des  tudiants alg riens de l'ensemble des pays repr sent s   la cit  internationale universitaire de Paris ;

- soucieux de contribuer   la diffusion de la culture alg rienne et   son rayonnement aupr s des publics fr quentant la cit  internationale universitaire de Paris ;

- souhaitant poursuivre l'approfondissement des relations d'amiti  entre la France et l'Alg rie et contribuer   la promotion de la coop ration universitaire entre les deux pays ;

sont convenus d' tablir un partenariat dont les conditions g n rales sont fix es par la pr sente convention.

L'objet de la présente convention est de définir les principes généraux d'un partenariat durable entre le gouvernement de la république Algérienne, la cité internationale universitaire de Paris et la chancellerie des universités de Paris, en vue de la création d'une maison des étudiants, enseignants et chercheurs algériens dans l'enceinte de la cité internationale universitaire de Paris.

**ARTICLE 1 : LA MAISON DE L'ALGERIE,
UNE MAISON DE LA CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS**

dans le cadre de son plan général de développement, la cité internationale universitaire de Paris prévoit de construire ou de permettre la construction d'environ 1000 chambres supplémentaires sur son site d'origine.

dans ce contexte, la cité internationale universitaire de Paris et la république Algérienne démocratique et populaire envisagent la création d'une maison de l'Algérie.

bien plus qu'un simple lieu d'hébergement, la maison de l'Algérie sera un véritable lieu d'échange et de rencontre, à l'image des maisons de la cité internationale universitaire de Paris. A ce titre, elle comportera une dimension d'accueil et d'hébergement et une dimension culturelle, intellectuelle et artistique.

en sa qualité de maison de la cité internationale universitaire de Paris, elle constituera un lieu de brassage international et interdisciplinaire, dans le respect des buts et valeurs de la cité. Elle s'associera ainsi à l'œuvre de rapprochement moral et intellectuel entre étudiants du monde entier que constitue la cité internationale universitaire de Paris. ses activités illustreront l'esprit d'ouverture, d'échange et de respect mutuel qu'initièrent les fondateurs de la cité internationale universitaire de Paris.

**ARTICLE 2 : LA MAISON DE L'ALGERIE, LE CENTRE DE REFERENCE
POUR L'ACCUEIL DES ETUDIANTS ET CHERCHEURS ALGERIENS EN REGION ILE DE FRANCE**

La maison de l'Algérie aura pour objet de permettre à des étudiants, enseignants ou chercheurs, artistes ou sportifs algériens de haut niveau de trouver un hébergement à la cité internationale universitaire de Paris et de bénéficier de tous les avantages qu'ils peuvent retirer d'un séjour dans cette institution. sauf dérogation, les résidents algériens seront inscrits en master, doctorat ou postdoctorat dans un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche, parisien ou francilien.

d'une capacité d'environ 250 logements, elle sera dotée d'espaces culturels et de services, permettant à ses résidents de poursuivre leurs études dans des conditions optimales.

Afin de favoriser les échanges et les rencontres entre étudiants originaires de tous les pays du monde, conformément à l'esprit de la cité internationale universitaire de Paris, et en application de ses statuts et règlements généraux, la maison de l'Algérie obéira notamment au principe fondamental de mixité internationale.

Aussi, la moitié des résidents algériens admis à la cité sera t-elle logée dans les autres maisons de la cité internationale universitaire de paris. Les chambres de la maison de l'Algérie, rendues ainsi disponibles, seront affectées à des étudiants de nationalités différentes.

L'admission des résidents se fera au titre de la cité tout entière. une commission d'admission mixte, comportant des personnalités françaises et algériennes du monde scientifique et universitaire sera créée.

ARTICLE 3 : LA MAISON DE L'ALGERIE, CENTRE DE DIFFUSION DE LA CULTURE ALGERIENNE

dans le cadre des missions fixées par les statuts de la cité internationale universitaire de paris, afin de favoriser les échanges interculturels et internationaux et d'encourager la diffusion et la présentation de productions intellectuelles, littéraires, artistiques et culturelles de l'Algérie au sein de la cité internationale universitaire de paris, la maison de l'Algérie pourra organiser ou accueillir des manifestations diverses ouvertes sur l'ensemble de la cité et occasionnellement, à d'autres publics. ces manifestations, à caractère scientifique, social, culturel seront organisées en liaison avec le monde universitaire et en conformité avec les buts de la cité internationale universitaire de paris.

A cette fin, il est envisagé, au sein de la maison de l'Algérie, la création d'espaces dédiés à l'accueil de colloques, conférences, expositions, concerts, séminaires, projection de films.

ARTICLE 4 : LA MAISON DE L'ALGERIE, CENTRE DE REFERENCE DE LA COOPERATION UNIVERSITAIRE FRANCO-ALGERIENNE

La maison de l'Algérie aura pour ambition de coordonner les initiatives existantes dans le domaine de la collaboration universitaire franco-algérienne en partenariat avec l'ensemble des acteurs publics et des acteurs privés concernés, français et algériens.

Elle pourra notamment accueillir, informer les étudiants, enseignants et chercheurs des deux pays, mais également d'autres nationalités, sur les systèmes d'enseignement supérieur français et algériens, et les aider dans leurs démarches.

observatoire de la coopération universitaire franco-algérienne, la maison de l'Algérie sera également un lieu de réflexion interdisciplinaire autour de la problématique de la coopération franco-algérienne, notamment par l'organisation de colloques ou séminaires spécialisés.

ARTICLE 5 : EDIFICATION DE LA MAISON

en conformité avec le plan Local d'urbanisme (PLU) de la ville de Paris et le schéma directeur architectural et paysager de la cité internationale universitaire de Paris, la maison de l'Algérie sera située dans l'enceinte du site historique de la cité.

par sa grande qualité architecturale, le bâtiment viendra compléter et enrichir le patrimoine architectural de la cité internationale universitaire de Paris.

Afin de permettre l'émergence de projets innovants, un concours international sera organisé. Des équipes associant des architectes français et algériens, seront notamment invitées à participer au concours.

La maison de l'Algérie sera édifiée sous la responsabilité conjointe de la cité internationale universitaire de Paris et du gouvernement Algérien. La maîtrise d'ouvrage de l'opération sera confiée à la cité internationale universitaire de Paris, qui se réserve la possibilité, après accord de la partie algérienne, de la déléguer à un opérateur du logement social.

ARTICLE 6 : FINANCEMENT DE LA MAISON

La maison de l'Algérie sera édifiée sur un terrain gracieusement fourni par la partie française. Elle sera réalisée grâce à un financement principal algérien complété par des financements publics français. Conformément à la démarche des fondateurs de la cité internationale universitaire de Paris, des fonds privés seront également recherchés.

ARTICLE 7 : DE L'ADMINISTRATION DE LA MAISON

La maison de l'Algérie, composante de la cité internationale universitaire de Paris, fondation reconnue d'utilité publique, sera soumise aux statuts et règlements généraux de la fondation.

par délégation du conseil d'Administration de la cité internationale universitaire de Paris, elle sera administrée par un conseil d'Administration spécifique, mixte, composé de personnalités algériennes et françaises, choisies par chacune des parties et agréées par l'autre.

dirigée par une équipe franco-algérienne, sa gestion sera soumise au droit français et conforme aux statuts et règlements généraux de la cité internationale universitaire de Paris.

ARTICLE 8 : CREATION D'UN GROUPE DE PILOTAGE PERMANENT

Afin de concevoir et mettre en œuvre le projet dont les objectifs généraux sont ci-dessus définis, il est proposé la création d'un comité de pilotage, groupe de contact permanent entre la cité internationale universitaire de Paris, la chancellerie des universités de Paris et la République Algérienne démocratique et populaire.

sa composition, ses moyens et attributions feront l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 9 : CLAUSE SUSPENSIVE

Les engagements des parties, nés de la présente convention, sont entendus sous réserve des autorisations administratives nécessaires.

A ce titre, la cité internationale universitaire de Paris ne pourra être tenue responsable en cas d'impossibilité à exécuter la présente convention en raison d'un refus de permis de construire ou de la non-délivrance de toute autre autorisation.

ARTICLE 10 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet au
et est passée pour une durée de deux ans.

fait à Paris, en 3 exemplaires originaux,

le

Pour la République Algérienne
démocratique et populaire
son Excellence l'Ambassadeur
Monsieur Mohamed GHOUALMI

Pour la chancellerie
des universités de Paris
Le Recteur, chancelier,
Monsieur Maurice QUENET

Pour la cité internationale
universitaire de Paris
Le Président
Monsieur Michel GENTOT

CITÉ
INTERNATIONALE
UNIVERSITAIRE
DE PARIS

plan d'ensemble

INTENTION de Développement



0 20 40 60 80 100 120 m



liaison Est-Ouest, variante

- Bâtiment existant (carré rose)
- secteur de développement
- Construction nouvelle (carré orange)
- équipement sportif (restructuration)
- accès automobile
- accès piéton
- tramway

zone constructible concernée
dans le Plan Local d'urbanisme (PLU)

quelques données techniques :

→ PARTIE HÉBERGEMENT :

- > 250 logements
- > 8 150 m² (soit 32 m² de superficie moyenne par chambre)
- > toutes les chambres seront équipées de salles de bain
- > Les studios seront équipés de salle de bain et de kitchenette
- > un logement de fonction destiné au directeur de la résidence
- > Protection phonique

→ ESPACES CULTURELS ET SERVICES COMMUNS :

- > 1 salle polyvalente équipée d'environ 250 m², permettant l'accueil de conférences, projections de films, concerts, expositions...
- > 1 salle TV
- > 1 salle informatique
- > 1 salle d'étude
- > 1 cafétéria

des dates clés :

→ 1^{er} février 2005 :

Plan local d'urbanisme arrêté par le conseil de Paris. prévoit l'adoption du schéma directeur d'aménagement et de paysage de la cité.

→ Mars 2005 :

signature de la convention d'objectifs, constitution du comité de pilotage
Elaboration du dossier de consultation du concepteur

1^{er} avril 2005 :

Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre

→ Juin 2005 :

sélection de 5 candidats, réunion du jury et sélection de 5 candidatures

→ Automne 2005 :

choix du lauréat, 15 mois d'études à partir de cette date

→ Début 2006 :

Approbation officielle du plan local d'urbanisme : autorisation de construire sur le site de la cité internationale universitaire de Paris

→ Printemps 2006 :

dépôt du permis de construire

→ Début 2007 :

pose de la première pierre : début des travaux de construction de la maison

> fin 2008 : inauguration de la maison.

DÉROULEMENT

DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE
LA CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS,
LA CHANCELLERIE DES UNIVERSITÉS DE PARIS
ET LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE

15h : Accueil des invités à la maison internationale

15h15 : signature officielle de la convention d'objectifs entre michel gentot, président de la cité internationale universitaire de paris, maurice quenet, recteur de l'Académie de paris et son excellence mohamed ghoulmi, ambassadeur d'Algérie en France.

15h30 : questions-réponses sur le projet

16h : visite du lieu de l'implantation future de la maison de l'Algérie